

# DICRéAM : aide à la production

## CNC

### Présentation du dispositif

Le DICRéAM (Dispositif pour la création artistique multimédia et numérique) soutient le financement du développement, de la production et de la diffusion d'œuvres novatrices ou expérimentales faisant appel aux nouvelles technologies multimédias et numériques. Il se décline en 3 volets :

- aide au développement,
- aide à la production,
- aide à la diffusion.

L'aide à la production soutient la réalisation d'une œuvre artistique en vue de sa première présentation publique dans sa forme dite définitive. Cette aide financière vise à soutenir une démarche artistique singulière mais également à participer à la production d'une œuvre dont les éléments artistiques, techniques et technologiques ont été décidés et expérimentés dans leur plus grande majorité.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux personnes morales (sociétés ou associations) établies en France.

Les établissements placés sous la tutelle de l'Etat ou des collectivités territoriales peuvent être partenaires des projets en tant co- producteur.

#### Quelles sont les particularités ?

- Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- les projets basés sur un rapport de diffusion de contenus captés n'impliquant pas d'écriture multimédia et numérique spécifique (ciné-concert, projection vidéo sur plateau faisant office de décor, court-métrage,...)
- les projets ayant déjà été soumis à la commission du DICRéAM pour le même type d'aide
- les ouvrages de référencement d'œuvres
- les contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire
- les services d'information
- les productions institutionnelles (valorisation de patrimoine, projet d'école et d'étudiant, recherche scientifique, action culturelle...)

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide se fait sous forme de subvention. Le montant de l'aide ne peut pas être supérieur à 50% du budget.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les pièces nécessaires sont à envoyer avant les dates limites de dépôt, en format numérique uniquement, à l'adresse suivante : [commissiondicream@cnc.fr](mailto:commissiondicream@cnc.fr).

---

## Organisme

### CNC

#### Centre National du Cinéma

- **DICREAM**  
Direction du multimédia et des industries techniques  
Service du jeu vidéo et de la création numérique  
291 bld Raspail  
75675 PARIS CEDEX 14  
Téléphone : 01 44 34 34 82  
Télécopie : 01 44 34 34 62  
Web : [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Demande d'aide à la production](#) (5/01/2022 - 0.20 Mo)

---

## Source et références légales

### Références légales

Articles 322-1 à 322-2 et 322-13 à 322-22 du règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, article 27 de la délibération 2016/CA/03 du 7 avril 2016 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée.